Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 44 (1936)

Heft: 3

Artikel: Le château de Lucens sous Leurs Excellences de Berne : notice et

chronique d'après les comptes baillivaux

Autor: Kohler, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-34301

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Le château de Lucens sous Leurs Excellences de Berne.

Notice et chronique d'après les comptes baillivaux

> par André KOHLER

(Suite.)

Arsenal et poudrières.

L'arsenal d'un château baillival renfermait la munition et le matériel nécessaires à la défense de la place et à l'équipement des troupes du bailliage; on y trouvait des « armatures à vendre », car sous l'ancien régime — comme d'ailleurs sous le nouveau jusque dans la seconde moitié du XIX^{me} siècle — chaque milicien devait non seulement s'habiller, mais s'armer à ses propres frais.

A Lucens l'arsenal se trouvait, nous l'avons dit, dans le « vieux château ». La première indication s'y rapportant est fournie par les comptes de 1607-1608, qui mentionnent le salaire payé à un menuisier « pour une armoire de sapin dans la grande tour, pour mettre à l'abri des intempéries les arquebuses à croc doubles ». A partir de 1620 des inventaires, de plus en plus détaillés, les uns en

allemand, les autres en français, permettent d'intéressantes constatations sur les locaux et leur contenu.

L'inventaire de 1620 83 est intitulé « Geschütz und Munition Rodell dem Schloss zu Lücens gehörig », en voici la traduction:

Et d'abord il y a au château

XII arquebuses doubles à croc. LX mousquets avec leurs fourchettes. Bandoulières 84 44. Flasques 85 à poudre 50. Petites flasques à poudre d'amorce 43 86. Mèche 87, 165 & environ. Piques 16, dont 2 hors d'usage.

Hallebardes 6.

Poudre 5 quintaux environ, quelques livres en plus ou en moins.

Plomb 160 8.

Pelles, pics et autres objets du même genre dont on aurait besoin, rien.

Le bailli, Samuel Zehender, ajoute en note que la ville de Moudon a reçu quelques tonnes de poudre et « ceux de la châtellenie de Lucens » de la poudre, des armures, des piques, des hallebardes, etc. Ces fournitures ont été inscrites, mais ne sont pas encore payées.

Le 22 août 1656 le banderet Wagner fait une « vision » de l'arsenal; cette inspection fut probablement motivée par les inquiétudes que n'avait pu dissiper la paix conclue après la défaite des Bernois à Villmergen. Il en reste un

> Ordre et spécification des Armes et Munitions de guerre qui s'est trouvée dans le Chasteau de Lucens 88.

> > En fait d'armes il y a:

- 1 Tambour.
- 61 Musquets de guerre.
- 12 Musquets de cibe rayés.
- 2 Harquebuzes à croc non montez.
- 41 Forchettes 89.

- 47 Bandolières.
- 46 Grands flascons.
- 23 Petits flascons pulvérins.
- 16 Piques.
- 5 Hallebardes.
- 1 Mortier.

Dans la chambre des armes 90 se trouvent en outre « 39 paquets de bonne mesche pesants $846\frac{1}{2}$ K » et « 16 paquets de mesche de petite valeur pesants 209 K ».

Le reste de la mesche — 6 paquets pesants 224½ & — est logé dans la « tournelle ». Cette tournelle est une des tourelles flanquant le « vieux château », celle que l'inventaire suivant, de 1664, appelle la « tour de la munition ».

Les deux documents, celui de 1656 et celui de 1664, inventorient avec force détails la poudre et le plomb. Le plomb est en lingots, en boulets ou en balles; la poudre se classe en bonne poudre à mousquet ou poudre de guerre, médiocre poudre à mousquet, pulvérin 91, poudre de chasse. En 1656 il y a 647 ½ & de plomb et 843 de poudre. Ces munitions sont contenues dans les récipients les plus divers : « tonneaux, tonnelets, tonnelettes, tonnettes, barils, bossatons, seaux ou seillettes, corbeilles, sacs ».

L'inventaire de 1664 constate que « dessus la grande tour il s'est trouvé un mortier de fer, avec deux pièces à croc sans estre montées ⁹², dont une est cassée » et « dans la Tour de la munition 23 moules ⁹³ de musquet et 2 de pièces à croc et 3 serpentines ⁹⁴ et pièces à croc, le tout en pauvre estat ; item 133 & de mesche en 5 paquets en partie de nulle valeur et 8 petits paquets de bonne mesche ». A peu de chose près le matériel « à la salle des armes » est le même qu'en 1656, mais les appréciations qui accompagnent la liste des objets sont fort suggestives. Il y a :

En musquets de guerre, une partie en bon est	at et	l'autre
partie en assez pauvre estat, en tout	61	
Musquets virollez bien conditionnez	12	
Piques	16	
Hallebardes	5	
Bandellières de peu de valeur	45	
En flasques pulvérines, tant petites que		
grosses de petite valeur	69	
Un tambour en bon estat	I.	
Cinq moules de musquet de pauvre valeu	r.	
Fourchettes de musquet bien conditionnées	s 43	
Neuf cuillés de bois 95, pourries.		

Dès 1694 chaque bailli annexe à ses comptes la « spécification » des armes et de la munition de guerre que lui remet son prédécesseur ; parfois aussi au cours d'une préfecture il est procédé à des revisions : de là toute une série de documents. Les répétitions y sont fréquentes ; quelques-uns ne sont que la copie des précédents : les reproduire tous intégralement serait aussi inutile que fastidieux, il suffira d'en extraire les passages permettant de constater un enrichissement de l'arsenal, des transformations dans l'armement.

Ainsi l'inventaire de 1694 est le premier qui mentionne des fusils : il en reste « un de ceux qui ont été envoyés de Berne », sans doute pour armer de ce nouvel engin le contingent du bailliage ; celui de 1700 relate que « il a été remis dix mousquetons de dragons be avec leur assortiment consistant en bayonnettes, cartouches et portemousquetons ». En répétant cet article, l'inventaire de 1706 note que « les manteaux et casaques de dits dragons appartenant aux communes leur restent par devers elles»; on peut y relever aussi « 2 pertuisanes pour officiers, 5 hallebardes bour 5 bonnets de grenadiers pour la compagnie de triers be de Monsieur Mestral ».

En 1712 le château a son artillerie; bien modeste encore, elle se compose d'un canon appelé le Lévrier ⁹⁰, à cartouches ¹⁰⁰; de 4 coulevrines, d'un mortier ¹⁰¹ pour jeter des pierres et de deux pétards ¹⁰². A relever à la même date « 9 fusils avec leurs bayonnettes, 7 caisses de grenades remplies chacune de 80 pièces, environ 5800 pierres à fusil; en outils: 4 fossoirs, une grande hache, 3 vioujoz ou serpes, 2 brouettes; 3 pelles, dont une ne vaut rien ». La provision de poudre, de 914 & en 1706, s'élève à 3419 & en 1712: on l'avait sans doute augmentée sous la pression des événements qui devaient aboutir à la deuxième bataille de Villmergen.

Dans l'inventaire de 1718 nous ne retrouvons plus « le Lévrier », il est remplacé par « un canon marqué le Chameau de 3 ½ \$\mathbb{R}\$ \$^{103}\$ de balles \$^{104}\$ et « un autre marqué l'Ane de même calibre, avec leurs affûts » ; au lieu des 4 coulevrines sont inscrits 4 fauconneaux portant ¾ \$\mathbb{R}\$ de balle, avec leurs affûts, sans avant-trains ; 6 écouvillons, 4 refouloirs, 4 boutefeux complètent le matériel de l'artillerie; à noter dans celui de l'infanterie « 5 bayonnettes à andouille 105, 9 fusils pesants de Richard 106, 9 bayonnettes à manche de bois 107, 2 espontons 108 avec 4 hallebardes de sergents ». La poudre de guerre — 1866 \$\mathbb{R}\$ — est « logée dans les deux tournelles sur les prisons et dans le petit magasin sur la grande tour » 109.

Un poste des comptes de 1715-1716 explique la disparition du Lévrier et la présence du Chameau et de l'Ane: « Il est payé 157 florins 6 sols à Monsieur le Lieutenant Briod de Lucens pour avoir conduit de Lucens à Yverdon une pièce de canon de 4 R, en même temps que 100 boulets et 50 boîtes à mitraille et autres accessoires. Item pour un second voyage pour conduire d'Yverdon à Lucens 2 autres pièces du calibre de 3 ½ 110, ainsi que

1000 boulets, 50 boîtes à mitraille, et tous accessoires. » Le canonnier Boliet, qui les deux fois accompagna les pièces et nettoya les deux dernières à leur arrivée, reçut 18 florins 6 sols pour ses journées. D'après un inventaire postérieur, de 1777, c'étaient « deux pièces courtes, fondues en 1638 par Daniel Zeender » ¹¹¹.

Hormis quelques chiffres concernant la munition, les inventaires de 1724, 1730, 1736, 1742 et 1748 ne font que reproduire celui de 1718. Quelques objets sont signalés comme manquants; en revanche l'arsenal emmagasine en 1730 « un vieux gros pommeau d'étain et une vieille girouette avec sa pointe », en 1737 (inventaire de 1738) « une épée de fantassin envoyée de Berne pour modèle ».

L'inventaire de 1752 a été remis au bailli J. R. Manuel par Madame la baillive Ernest (Ernst), dont le mari était mort le 17 août 1749 112 après 9 mois de préfecture.

L'inventaire accompagnant les comptes de l'exercice 1760-1761 montre que beaucoup d'objets sont en mauvais état, à commencer par « les avant-trains des 6 bouches à feu ». Beaucoup d'armes « sont assez rouillées et ont grand besoin de nettoyer » ; 6 écouvillons sont « entièrement usés et hors d'usage ».

A relever dans l'inventaire de 1766 les annotations suivantes : 1° « Il y avait depuis fort longtemps à Moudon une fort jolie cloche 113 qui avait été destinée pour l'Eglise Allemande qui a été d'ordre de LL. EE. amenée dans l'arsenal pour le besoin » ; 2° « En 1764 on y a reçu en fait d'armatures d'ordonnance à vendre 50 fusils, 50 gibernes, 50 baguettes d'acier. Et jusqu'ici il n'y a de vendu que 50 baguettes, un fusil et deux gibernes. »

Quelques détails sur l'état des pièces d'artillerie, « une tente d'officiers, envoyée de Berne le 18 mars 1768 », voilà tout ce qu'il y a de nouveau dans les inventaires

de 1769, 1770, 1771, tous trois dressés en français. Les suivants, de 1776 114, 1777, 1781, 1793, 1795, sont rédigés en allemand et diffèrent si peu les uns des autres qu'il suffira de donner la traduction du plus récent. Annexé à l'avant-dernier compte de J. R. de Weiss, ce document est digne d'intérêt par les indications qu'il fournit sur ce que l'arsenal de Lucens renfermait en munitions et en matériel à la veille de l'émancipation du Pays de Vaud.

Inventaire de l'arsenal au château de LL. EE. à Lucens,

dressé en octobre 1781 et revisé en novembre 1793 115.

Munition.

	0.00
Boulets de pièces de 4 8	110
Cartouches de pièces de 4 8, à balles de plom	b 90
Cartouches de pièces de 3 1/2 Es, à balles de f	er 47
Petits boulets de 3 1/2 E envoyés à M. Guibe	ert 620
Grenades à 116 et grenades à main, remplie	s 512
Gargousses pour pièces de 4 8, à 24 loths 117	de poudre 110
Gargousses pour tir à mitraille à 24 loths de	poudre 90
Poudre à mousquet	65 T
Mèche	660 B
7 lingots de plomb, pèsent ensemble	853 B
13 tonnelets de balles de fusils, à 6 1/2 quintl	e 118 1339 H
Balles de plomb de 8 loths 118, en deux rangée	es 48
Avant-trains de pièces de 4 8	2
Leviers de pointage pour dites	3
Ecouvillons id.	3
Chargeoirs 119 id.	. I
Chargeoirs de 3/4 % pour les fauconneaux	6
Coffrets d'affût de 4 %	2
Seaux (à rafraîchir)	2
Bricoles 120	14
Peaux de chèvres	4
Cartouches avec dégorgeoirs	2
	8 S 2 8

Poires à poudre avec poudre d'amorce	2
Chars à munition à timon I	* **
Bâche 121 1 Cordon de crin 122 (?) 1	3
Cric de fonte I Corde de char	I 2
Sac de ferrage I Tenaille	1)
Paroir I Bute	1 4
Perçoirs 2 Fers à cheval 4 et 2 123	1
Item en date du 22 mars 1787 il a été envoyé :	
2 pelles à gravier 2 dégorgeoirs avec 2 épinglettes	
Cordes à 124 3	
Divers colliers (?)	16
Boîtes de graisse de char 3 Petits 125	2
Etoupilles, vides, avec une baguette	250
50 mousquets montés à neuf de 2 ½ loths de cal	ibre ont été
envoyés à Chillon en 1792.	
Pierres à fusil 126 un tonnelet et un sac	5000
10 caissettes de cartouches à balles	10440
Marmites de campagne en cuivre avec les sacs	81
Bidons (gourdes) avec leurs ceinturons	18
Cuirasse de cavalier d'hommage 127	
Outile d'infantanie	
Outils d'infanterie.	
Pics 10. Pelles 10. Haches 10.	30
Pelles à gravier 12. Hoyaux à essarter 2. Pioches 6.	Houes 2. 22
Moufle à 2 poulies de métal	I
Fleuret 128, long de 4 pieds 10 pouces	i I
Vieilles hallebardes 8. Vieilles piques 4.	12
Vieux espontons	2
Serpette, avec étui	I
Vieille tente de dragon en coutil avec piquets	I
Crosses de fusils d'ordonnance	4
Seringues 129 à main en métal	2
Pompe à feu 130 avec tuyaux	τ
Seaux à incendie	12
Corde de puits 131 neuve longue de 310 pieds avec	
seaux et accessoires, de 1780	3
En 1792 au retour de la campagne de Genève, le	es bataillons
Dufès et Christinat ont laissé, savoir : 4 canons so	

Bataillon de 4 & à l'arsenal du château de Lucens et deux chars de munition complets, qui déposent à la maison du tirage appartenant à la Chatellenie de Lucens 132.

Le 29 juin 1795 l'arsenal du château de Lucens a reçu ce qui suit.

Pièces de bataillon de 2 & Nº 1 et 2	?
Avant-trains avec coffrets d'affût	2
Ecouvillons avec refouloir	3
Tire-bourre 2	2
Leviers de pointage et de charge 133 6	ó
Clefs à vis	2
Peaux de chèvre avec cordes pour les fixer 2	2
Seaux à rafraîchir	2
Bricoles, dans chaque caisson 6	2
Cartouches avec dégorgeoirs et épinglettes 2	2
Cornes à poudre avec poudre d'amorce	2
Havresacs	1
Etuis, contenant chacun un boutefeu et	
12 bougies de soufre	2
Petites boîtes de fer blanc contenant de	
l'huile de pied de bœuf	2
Mèches, dans chaque paquet I	2
Boîtes de graisse de char	2
Gargousses pour pièces de 2 8, à 8 loths	
de poudre, pour 30 coups 60)
Etoupilles 50 coups)

Prisons.

Les frais qu'impose à l'Etat la justice pénale sont minutieusement inscrits dans les comptes des baillis ¹³⁴, les indications sur les prisons mêmes y sont rares.

Pendant l'exercice 1607-1608 il est payé 23 florins à un menuisier qui outre une armoire pour les arquebuses a fait une petite porte de chêne pour la prison inférieure de la grande tour : il y avait donc deux prisons dans le donjon.

Il y en avait également dans le corps de logis du « vieux château », à en juger d'après ce passage de l'inventaire de 1718 : « la poudre de guerre est logée dans les deux tournelles sur les prisons ».

On ne se fiait pas toujours à l'épaisseur des murailles, aux portes de chêne, à la solidité des verrous. Ainsi en mars 1707 on paie « 32 journées 185 à 8 fusiliers qui pendant 4 jours (de jour et de nuit) ont gardé Pierre Blanchet de Lutry ».

C'était un prisonnier de marque : ayant épousé la baronne de Laïs, réfugiée au Pays de Vaud pour cause de religion et dont les biens avaient été confisqués, il avait essayé de les récupérer en attaquant un convoi de 21 000 louis d'or que des banquiers genevois envoyaient par le lac aux armées françaises. Son coup réussit; mais l'ambassadeur de France se plaignit aux conseils de Berne. Ceux-ci, craignant de se brouiller avec Louis XIV, firent arrêter Jean-Pierre Blanchet. Soustrait à ses juges naturels, il fut exécuté à Berne. Le Dictionnaire historique du Canton de Vaud 136, auquel nous empruntons ces détails, ajoute qu'« aucune recherche ne fut faite contre ses complices ». Cette assertion est contredite par l'item suivant du compte que nous citons : « A d'autres fusiliers qui ont cherché un certain Balezat de Lutry, comme complice de Blanchet, 7 journées à 5 florins par jour. » Ajoutons que les frais d'entretien (nourriture, feu et lumière) de Blanchet pendant sa détention se montèrent à 10 florins.

Le 8 mars 1751 un certain Freymond, de St-Cierge, détenu à Lucens, réussit à s'évader en faisant sauter la serrure et un barreau de fer. Pour les réparer il fallut payer 12 florins au serrurier Viret.

Semblable fait pouvait se renouveler, aussi surveillaiton les prisonniers; mais la surveillance était coûteuse,
ainsi que le fait remarquer dans ses comptes de 17591760 le bailli Georges Thormann, qui justifie comme suit
une dépense de 288 florins: « Vu qu'au château de Lucens il n'existait pas jusqu'à présent de prison suffisamment sûre, on a dû jusqu'à maintenant faire garder les
criminels détenus par une sentinelle, ce qui parfois a fait
monter les frais de procédure à des sommes extraordinairement élevées; pour remédier à pareil inconvénient on a
estimé nécessaire de faire une prison qui répondît aux
exigences voulues. »

Enfin sur un ordre de la Chambre des bannerets ¹³⁷, du 6 juin 1783, des *ceps* (ou *bloc*) furent installés dans les prisons de Moudon et de Lucens. Ci une dépense de 180 florins portée dans les comptes de 1784-1785. Cet engin servait à entraver le prisonnier de telle sorte qu'il était forcé de rester assis ou couché : ses jambes étaient prises à la cheville dans les entailles arrondies d'une lourde pièce de bois, le bloc, sur laquelle se rabattait une autre pièce, à charnière, maintenue par un cadenas.

Un poste des comptes de 1790-1791, mentionnant une somme allouée au serrurier Viret pour avoir réparé des cages ($Kefi = K\ddot{a}fig$), permet de supposer qu'il y en avait à Lucens de semblables à celles que l'on voit encore au château de Valangin ¹³⁸.

Greniers.

Les greniers du château sont installés dans le donjon et les comptes les appellent les greniers de la tour; on n'y arrive que par une galerie de bois partant de l'étage supérieur de l'Evêché ¹³⁹.

D'un accès difficile, ils paraissent destinés avant tout à conserver les approvisionnements de grain nécessaires à la garnison que pouvait recevoir éventuellement le château et n'ont pas l'importance des greniers de Viret 140, sis au bourg de Lucens, ou des greniers de Moudon 141 : c'est dans ces derniers, à proximité des marchés aux grains les plus fréquentés du Pays de Vaud, que se concentre la majeure partie du produit des dîmes recueillies dans le bailliage.

A l'intérieur des greniers de grandes cases de bois permettent de séparer les diverses sortes de grains et les produits des différentes années 142.

Des journaliers sont employés à remuer, à brasser, à cribler les graines pour en assurer la conservation ¹⁴³. Dès la fin du XVII^{me} siècle on emploie pour nettoyer le grain un moulin à vent ¹⁴⁴; c'est sans doute un van mécanique à manivelle, semblable à ceux qu'on emploie encore dans nos campagnes; les inventaires signalent aussi dans les greniers des vans ordinaires, des cribles, des tines, des mesures de contenance diverse (quarterons, bichets), un moulin à bras ¹⁴⁵.

Les décimateurs, ou dimiers, chargés de « lever » les dîmes, sont sous les ordres de receveurs, eux-mêmes subordonnés au bailli, lequel rend chaque année à l'Etat un compte détaillé des perceptions et des livraisons.

Aux livraisons figurent non seulement les ventes et les distributions aux troupes lors des revues ordinaires ou lors d'une mise sur pied extraordinaire, mais les « pensions » en grain que recevaient les fonctionnaires civils, ecclésiastiques ou militaires. Parfois aussi des artisans travaillant pour l'Etat sont payés partiellement en grain. Enfin certains nécessiteux reçoivent des secours de même nature : c'est ainsi que pendant une cinquan-

taine d'années après 1712 nous constatons dans les comptes des allocations aux blessés de Villmergen, ainsi qu'aux veuves et aux enfants des soldats qui avaient péri dans la bataille ¹⁴⁶.

Un dépouillement méthodique des comptes permettrait d'établir une statistique agricole intéressante, donnant pour deux siècles et demi la production annuelle en céréales — essentiellement seigle, froment, avoine — de chacune des localités du bailliage, et la production en pommes de terre et en tabac, dès l'introduction de ces cultures dans le pays.

La météorologie elle-même y puiserait des renseignements, car bien souvent les comptes enregistrent les dégâts causés par la grêle dans telle ou telle localité ¹⁴⁷. En pareil cas LL. EE. se montraient bons princes : les communes atteintes étaient partiellement ou totalement exemptées de la dîme ; les pauvres gens recevaient des subsides en grain pour leur subsistance et pour les ensemencements.

Lorsque les grains étaient apportés aux greniers de l'Etat ils étaient mesurés au piton, rouleau pesant de six à dix livres qui, passé avec effort, pressait le grain et outrait la mesure; au contraire lorsque les fonctionnaires à ce préposés livraient les mêmes grains à titre de pensions et de paiements, ou lorsqu'ils les vendaient au marché, ils ne les mesuraient qu'à la raclette, règle de bois légère qu'on passait sur le quarteron pour empêcher qu'il ne fût comble ¹⁴⁸.

Une ordonnance du 12 novembre 1790 fit cesser cet abus : désormais en toute circonstance la raclette seule serait employée ¹⁴⁹.

Preuve que les plaintes des administrés contre l'ancienne manière de faire étaient justifiées, c'est qu'à la fin

de son compte pour 1791-1792 le bailli J. R. Gatschet constate une diminution de 2 mesures sur chaque muid ¹⁵⁰ de grain entrant dans les greniers : il réclame de LL. EE. un dédommagement pour la moins-value des revenus de son emploi.

Lucens lieu de passage. (Hôtes de marque et mendiants.)

Lucens était situé sur la route du pays la plus importante, celle qui conduisait de la capitale à Lausanne et de là à Genève. Les baillis se voyaient donc fréquemment appelés à exercer les devoirs de l'hospitalité au nom des « Gracieux Seigneurs de Berne », aussi les voyons-nous à mainte reprise porter dans leurs comptes ce que l'on appellerait en langage moderne des frais de représentation.

En 1606-1607 ¹⁵¹, Jean Rod. d'Erlach inscrit aux dépenses de l'exercice :

A l'hôte de la Maison de Ville à Moudon sur l'ordre de Monseigneur le Trésorier Dachselhofer, pour les seigneurs Députés de Zurich et Schaffhouse et leur suite, en deux fois 152 31 florins 7 sols 153.

Il s'agissait sans doute d'une de ces députations que les cantons réformés eurent souvent à cette époque l'occasion d'envoyer à Genève.

En 1654-1655 Antoine Zehender note:

En accompagnant le Seigneur Ambassadeur de Venise, avec ceux qui me faisaient compagnie, à l'aller et au retour, il a été dépensé à Moudon tant pour le gîte que pour le déjeuner 85 florins 154.

Vers 1618 un traité avait été conclu entre les Vénitiens et les cantons de Berne et Zurich; il fut renouvelé en 1648, 1658 et 1665 ¹⁵⁵. L'ambassadeur, peut-on croire, était chargé de négociations relatives à ce traité. Passa-t-il par Genève ou par le Saint-Bernard? Nous ne savons.

Dans ses comptes de 1687-1688, Franç.-Ls Stürler porte :

Lorsque l'automne passé 156 les Seigneurs députés (Herren Ehrengesandten), le seigneur avoyer Besenwald de Soleure et le seigneur landamman Schmid d'Uri, le seigneur gouverneur Court, un Valaisan, le seigneur Galatin, de Genève, accompagnés d'autres, avec plus de 15 chevaux, à leur retour de la conférence du Valais (von der Wallesischen Conferenz), ont passé la nuit à l'auberge de Lucens (à la Couronne) leur dépense, que j'ai payée, s'est élevée à 75 florins.

Les seigneurs hébergés à la Couronne semblent être ceux qui prirent part à la conférence arbitrale entre Berne et le Valais, laquelle d'après les Recès des Diètes 157 eut lieu le 27 septembre 1688 et où les deux premiers magistrats mentionnés fonctionnent comme arbitres désignés par le Valais. Il s'agissait de fixer les lieux pouvant être occupés par des postes militaires à la Gemmi et au Sanetsch. Le même protocole, à propos de la limite sur le Rhône, cite un arrangement conclu entre le bailli d'Aigle, Lombach, et l'ancien gouverneur de Monthey, Jean-Ant. Courten. — Le retour du Soleurois et de l'Uranais par Lucens s'explique; mais où pouvaient bien aller le Valaisan et le Genevois ? Peut-être à Berne.

En 1724 c'est une princesse qui passe par Lucens. Il s'agit de Polyxène de Hesse-Rheinfels : elle traverse la Suisse pour s'en aller épouser Charles-Emmanuel III de Savoie, deuxième roi de Sardaigne. Messieurs de Berne,

réconciliés avec la Savoie dès 1617, et en fort bonnes relations avec leur puissant voisin, à qui même ils fournissent un régiment ¹⁵⁸, font leur possible pour rendre le voyage agréable à la future reine.

Preuve en soient les comptes du bailli Max Morlot :

Le 16 août 1724 aux maîtres canonniers, dont il y eut 13, qui selon l'ordre de mes gracieux Seigneurs, le 10 août 1724, au passage de la princese de Hesse-Rheinfels ont tiré avec les pièces, pour chacun deux journées employées à cela, leur salaire fixé à 10½ batz 150 la journée : 78 fl., 1 sol, 6 deniers.

Le 9 octobre, à ceux qui à Moudon, lors du passage de la princesse de Hesse-Rheinfels, ont monté la garde deux jours et une nuit, pour la sûreté de son bagage, savoir un lieutenant, trois sergents, quatre caporaux et trente-six soldats selon le rôle n° 20 payé en tout : 67 florins, 8 sols.

Le 14 octobre, à un lieutenant, deux sergents, deux caporaux et à quatorze soldats qui lors du passage de la susdite princese ont été deux jours sous les armes, pour garder les pièces dans le château de Vos Excellences et monter la garde au village:

36 florins.

- Pour que les chemins et route entre Syens et Vucherens fussent mis en meilleur état et élargis par un
 repiquage, à cause du passage de la princesse de HesseRheinfels, mes gracieux Seigneurs de la Chambre de
 Direction des Péages ont décidé de venir en aide aux
 deux communes peu aisées de Syens et de Vucherens,
 auxquelles incombe l'élargissement de ces chemins et de
 leur faire délivrer 40 à 50 thalers:

 195 florins.
- Au passage de la princesse de Hesse-Rheinfels, sur l'ordre de mes gracieux Seigneurs j'ai fait mesurer et délivrer à la susdite princesse 5 muids 160 d'avoine.

Onze ans plus tard c'est pour un prince que l'on se met en frais. Le bailli H. D. de Tavel porte en compte :

Pour le vin d'honneur qui sur l'ordre de mes gr. Seigneurs du 9 novembre 1735 a été présenté au prince de Hesse-Cassel — 15 pots ¹⁶¹ de vin vieux, le pot à 5 batz, et au sieur Gabriel Tacheron ¹⁶² pour 12 bouteilles de vin étranger : 54 fl., 9 sols.

Pour les chevaux du prince et de sa suite les greniers de l'Etat livrent 3 muids d'avoine (20 hl. 17).

On sait ¹⁶³ qu'un Vaudois, J. P. de Crousaz, après avoir renoncé ¹⁶⁴ à la chaire qu'il occupait à l'Académie de Lausanne, fut, vers 1726, nommé gouverneur d'un prince Frédéric de Hesse-Cassel ¹⁶⁵. De Crousaz étant rentré à Lausanne en 1735, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que son élève, alors âgé de 15 ans, l'y eût suivi pour parfaire son éducation ¹⁶⁶. Cela expliquerait son passage à Lucens.

A la fin des comptes du même bailli nous trouvons :

« Au passage de la princesse de Soissons, par ordre de mes gr. Seigneurs du 7 juin 1736 3 muids d'avoine. »

Le 21 avril de la même année était mort à Vienne le fameux prince Eugène de Savoie-Soissons, généralissime, premier ministre et vicaire général de l'Empereur (Charles VI), laissant une succession immense à sa nièce, M¹¹e de Carignan, Anne-Victoire de Savoie-Soissons, fille de son frère Louis-Thomas, petite-fille d'Eugène comte de Soissons (Savoie-Soissons) et d'Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Voilà notre princesse. D'après la date de son passage par la vallée de la Broye, elle s'était sans doute mise en route pour aller recueillir l'héritage qui lui était échu. Ce pourrait être aussi à son retour qu'elle passa à Lucens 167.

Une quarantaine d'années s'écoulent et l'on peut relever dans les comptes du bailli Gabriel de Graffenried un poste qui, sans qu'il y paraisse à première vue, concerne un personnage de rang plus élevé que tous les précédents :

« Sur l'ordre des Gracieux Seigneurs les Conseillers, à l'hôte du Cerf ¹⁶⁸, Cornaz, à cause du voyage du comte de Falkenstein son compte (du 2 sept. 1777) : 261 florins.

Le comte de Falkenstein n'était autre que Joseph II, empereur d'Allemagne, voyageant incognito. Le 30 mai il avait quitté Paris ; passant par Lyon, il arrive le 13 juillet à Genève, d'où il repart le 15 ; le soir du même jour il couche à Lausanne. Le lendemain il se remet en route et va prendre gîte à Morat pour s'arrêter le 17 à Berne. Son équipage comprenait trois carrosses à six chevaux, plus deux chevaux de selle.

D'après la relation ¹⁶⁹ à laquelle sont empruntés ces renseignements, l'illustre voyageur ne voulant pas s'arrêter à Moudon aurait fait halte au pont de Bressonnaz. Comme il n'y avait là qu'un cabaret, il faut supposer que Cornaz avait « rafraîchi » la suite du prince seulement, ou son équipage au retour, car c'était un voiturier de Genève qui avait fourni les chevaux.

Quelques années plus tard c'est un frère de Joseph II, Ferdinand d'Autriche, gouverneur général de Milan de 1771 à 1796 ¹⁷⁰, qui devait traverser le pays, ainsi que l'atteste l'article suivant des comptes de Nicolas Jenner pour 1785-1786 :

« A l'hôte du Cerf, Cornaz, qui il y a deux ans, lorsqu'on attendait ici l'archiduc, frère de sa Majesté (seiner herrlichen Majestät) a fourni un cheval express, j'ai payé suivant compte ci-joint 26 florins 6 sols.» Les baillis, lorsqu'ils passaient pour se rendre à leur poste ou pour rentrer à Berne, étaient l'objet de politesses; plus encore Sa Grandeur le Trésorier du pays romand. Au passage de ce dernier on levait la troupe et les dragons; on faisait aussi parler la poudre, et on ne la ménageait pas: en 1749 on en brûle 108 ¾ livres. En 1770 les frais de réception du trésorier et de sa suite s'élèvent à 625 florins!

Mais si la situation du château sur une route fréquentée valait au bailli nombre d'hôtes de marque, elle attirait à sa porte foule de quémandeurs : en dépit d'ordonnances sévères et souvent réitérées, la mendicité dans le Pays de Vaud était passée à l'état chronique. En 1711 le gouvernement accorde au bailli un subside annuel de 4 muids de seigle « pour les pauvres, parce que le château de Lucens à cause du grand passage est journellement submergé par un flot de mendiants étrangers et indigènes » ¹⁷¹.

(A suivre.)

NOTES

- 82 Doppelhaggen.
- 83 Arch. cant. vaud., Moudon. Layette 40 A, nº 268.
- ⁸⁴ Bandoulières auxquelles étaient suspendues les flasques (poires à poudre).
- 85 Flasque: vaisseau de corne, d'os, de bois ou de cuir bouilli, dans lequel l'arquebusier mettait sa poudre au XVIme et au XVIIme siècles.
 - 86 Poudre fine qu'on versait dans le bassinet pour amorcer.
 - 87 Mèche pour mettre le feu une fois l'armée chargée.
- ⁸⁸ Arch. cant. vaud., Onglet baillival, Moudon, X (carton). En français.
 - 89 Fourchettes pour appuyer les mousquets.
- ⁹⁰ Elle se trouvait, non dans la grande tour, mais dans le corps d'habitation du vieux château.
 - 91 Poudre d'amorce.
 - 92 Non montées.
 - 93 Moules à balles.
 - ⁹⁴ Ancienne bouche à feu dont la volée était vissée sur la culasse.
 - 95 Pelles servant à introduire la poudre dans les pièces d'artillerie.
- ⁹⁸ En 1695 le Conseil de guerre de Berne avait chargé le capitaine El Mandrot, seigneur de Burg sur Morat, de lever dans le Pays de Vaud quatre compagnies de dragons. Il ne put en lever que trois. Ces dragons étaient une « infanterie montée » (Milices vaudoises, par F. Amiguet, p. 45).
 - 97 Hallebardes, pour les grenadiers ou pour les sergents.
 - 98 Triés. Les hommes formant l'élite.
- Anciennement les pièces étaient marquées de signes, de lettres, de chiffres, d'armoiries et de figures diverses.
 - ¹⁰⁰ Boîte contenant la mitraille.
 - 101 C'est sans doute celui qui est mentionné en 1664.
 - ¹⁰² Engins employés pour faire sauter une porte, une barrière.
- Au lieu d'indiquer le calibre d'une pièce par la mesure du diamètre de l'âme on l'indiqua jusqu'au XIX^{me} siècle par le poids du boulet employé.
 - ¹⁰¹ Balle, pour boulet.
 - ¹⁰⁵ Andouille, pour douille.
 - 106 Richard, nom de l'inventeur d'un modèle spécial.
- 107 Les premières baïonnettes avaient un manche qui s'enfonçait dans le canon du fusil. Ce système présentait un grave inconvénient: après s'être servi de la baïonnette il était souvent difficile, parfois impossible, de la retirer du canon.
 - 108 Demi-pique, que portaient les officiers.
- 109 En 1778 ordre fut donné de « transporter la poudre et autre munition dangereuse de la grande tour dans deux guérites éloi-

- gnées ». Pour aménager ces dernières, charpentier, serrurier, maçon, couvreur et peintre reçurent en tout 410 florins, 9 sols. Compte baillival 1778-1779.
- 110 C'est le calibre des deux pièces qui ont remplacé le Lévrier dans l'inventaire de 1718.
 - ¹¹¹ Zeender pour Zehender.
 - ¹¹² Sa pierre tombale est dans l'église de Moudon.
- 113 C'est, peut-on supposer, celle que l'inventaire de 1777 mentionne (cloche fondue l'an 1710 par Daniel Wyss et Abram Gerber, pesant de 8 à 9 quintaux).
- 114 L'inventaire de 1776 indique qu'en 1774 sont arrivés à l'arsenal : 2 pièces de bataillon de 4 &, nos 22 et 25, avec nouvel appareil de pointage, et leurs avant-trains et accessoires (entre autres des boutefeux).
 - ¹¹⁵ Annexé au 3^{me} compte de J.-R. de Weiss (1795).
 - 116 Kornhorngranaten?
 - Loth = $\frac{1}{2}$ once (16 onces = 1 livre).
 - ¹¹⁸ Quintle, le ¼ du loth, qui est la ½ de l'once (16 onces = 1 liv.).
- Ladschaufel, sorte de pelle demi-cylindrique servant à charger, avant l'invention des gargousses.
 - 120 Manns Silblachten (?).
 - ¹²¹ Blachen (ou Plache), toile grossière.
 - 122 Haarschlich. Faut-il lire Haarseil, cordon de crin pour séton?
 - 123 Lung (?).
 - 124 Spanstricke (?).
 - 125 Herdkörble. Faut-il lire Erdkörble, petits gabions?
- Dans le texte il y a *Flintenriemen*. C'est une faute de copiste, comme le prouvent certains des inventaires précédents; celui de 1777 entre autres porte *Flintensteine*.
- ¹²⁷ En français dans le texte. Les cavaliers d'hommage étaient des hommes à cheval que devaient équiper et fournir les propriétaires de certains fiefs du Pays de Vaud. (Cf. Dict. hist. du cant. de Vaud.)
 - 128 Steinbohrer: fleuret, barre d'acier servant à percer la roche.
 - 129 Seringues servant d'extincteurs.
- 130 Les comptes de l'exercice 1718-1719 mentionnent déjà une pompe à feu, pour laquelle on fait faire un traîneau. Elle avait été fabriquée par le sieur Lombard, fondeur à Lausanne. Sur les anciennes pompes à feu, voir *Indicateur d'antiquités suisses*, IX, p. 341, X, p. 256, XI, p. 350; sur Lombard, IX, p. 355.
- ¹³¹ Le puits se trouve dans la cour du « vieux château ». D'après la longueur de la corde on peut estimer sa profondeur à une centaine de pieds.
- 132 En français dans l'original (à partir de En 1792 jusqu'à ce qui suit)).
 - 133 Richt und Tragsparren.
- Voir La justice de Berne, par Ch. Gilliard (Revue hist. vaud., 1923).

- ¹³⁵ A 6 florins par journée.
- 136 Dict. hist. du canton de Vaud, Lutry.
- ¹³⁷ Une des fonctions principales des bannerets était d'administrer les finances de l'Etat et de surveiller les dépenses.
- ¹³⁸ Ce sont de fortes cages de bois, aux ferrures solides, où le prisonnier ne dispose que d'un espace exigu.
- ¹³⁹ Un plan, sans date, conservé au musée du Vieux-Moudon, mentionne dans l'Evêché un « grenier sur l'arsenal ».
- ¹⁴⁰ Ces greniers tirent leur nom du propriétaire auquel, au XVII^{me} siècle, avaient été achetés les divers bâtiments où ils furent établis.
- Les greniers de Moudon, sis primitivement au Bourg, furent transportés plus tard dans un vaste bâtiment, élevé de 1774 à 1781, près de l'église St-Etienne. Sous le régime vaudois ils furent transformés en caserne et en arsenal.
- On voit encore des cases de ce genre dans les greniers de quelques cures. Elles sont appelées Kasten dans les comptes.
 - ¹⁴³ En 1794, 350 florins pour 152 journées à 8 ouvriers.
- Les comptes de 1689-1690 et des années antérieures mentionnent une *Windmühle*, employée aux greniers de Lucens pour nettoyer le grain.
 - ¹⁴⁵ Inventaire accompagnant les comptes de 1724-1725.
- ¹⁴⁶ Jacob Pidoux, de Lucens, survécut à tous les pensionnés ; il est mentionné pour la dernière fois dans les comptes de 1764-1765.
- ¹⁴⁷ Voir entre autres les comptes de 1597, 1686-87, 1704-05, 1720-21, 1726-27, 1732-33, 1752-53, 1769-70, 1779-80, 1788-89, 1791-92.
 - 148 Revue hist. vaud., 1893, p. 29 et 30.
 - 149 Revue hist. vaud., 1893, p. 31.
- La mesure étant le quarteron, la diminution est de 2/48; elle est importante.
- ¹⁵¹ Les comptes chevauchent sur deux années ; les articles sont rarement datés.
 - ¹⁵² A l'aller et au retour.
 - ¹⁵³ Le florin (monnaie de compte) = 12 sols ; le sol = 12 deniers.
- En 1660 une journée d'ouvrier de campagne non nourri se paie de 1 à 1 ½ florin.
 - 155 Voir Revue hist. vaud., 1897, p. 112.
 - ¹⁵⁶ Automne 1668.
 - ¹⁵⁷ Recès des Diètes (Abschiede). VI, 2me partie, I, p. 231 (nº 738).
 - 158 Revue hist. vaud., 1897, p. 110 et 111.
- 159 I florin = 4 batz (d'après Ruchat, M. D. R., XIII, p. 323). Pour 26 journées cela ferait 68 fl. 3 sols seulement; mais on peut supposer avec vraisemblance qu'on donna aux canonniers à boire et à manger.
 - 160 1 muid = 48 quarterons; le quarteron de Berne = 14 l. 01.
 - ¹⁶¹ Le pot de Berne = 1 l. 67. Le pot de Moudon 1 l. 404.
 - 162 Hôte à Moudon.

- 163 De Montet: Dict. biogr. des Genevois et des Vaudois; Gindroz: Hist. de l'Instr. pub. dans le Pays de Vaud.
- ¹⁸⁴ Parce que le gouvernement bernois avait imposé le Consensus au corps académique.
- 165 Ce prince, né en 1720, devint landgrave en 1760 et mourut en 1785. Il était neveu du landgrave Frédéric qui ayant épousé en secondes noces en 1719 Ulrique-Eléonore, sœur de Charles XII, devint roi de Suède et régna de 1721 à sa mort, en 1751.
- 166 D'après Eug. Ritter (Revue hist. vaud., 1919, p. 2) J. B. de Crousaz aurait eu, avant 1720, à Lausanne même, comme élève un prince Louis de Hesse-Cassel. Il doit y avoir là une erreur : aucun prince de Hesse-Cassel ne porte le prénom de Louis, par contre ce prénom se trouve fréquemment dans la branche de Hesse-Darmstadt. En 1735 il n'y a qu'un prince du nom de Frédéric de Hesse-Cassel.
- ¹⁶⁷ En 1738 elle épousa Joseph de Saxe-Hildbourg-Hausen et divorça en 1752.
- 168 A Moudon. Les Cornaz avaient acheté ce logis des Cerjat; il était alors appelé la *Croix Blanche*; au XIX^{me} siècle il prendra le nom d'*Hôtel Victoria*. C'est là que se trouve l'institut Dumartheray.
- 169 Revue hist. vaud., 1896, p. 289. Le voyage de l'empereur Joseph II en Suisse en 1777, par J. Cart.
 - 170 Stokvis: Manuel d'histoire, III, p. 770.
 - 171 Compte baillival 1711-1712.

Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud.

par E. OLIVIER.

1. L'évêque Marius d'Avenches et l'histoire de la variole.

Nous connaissons tous, de nom si ce n'est de vue, la variole; ne fût-ce que par l'obligation que nous impose la loi, dans notre canton, de vacciner tous les enfants. Sa réputation, pendant des siècles, n'a cessé d'être détestable; elle était l'un des principaux fléaux qui désolaient les hommes. Une de ses interventions doit avoir suffi,